072-217201839-20250221-D20250221A-AR Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/02/2025 Publication : 24/02/2025

République Française Département Sarthe (72) **Commune de Marçon**

DECISION DU MAIRE N° 2025-D011

ESPACE DE LOISIRS - Réalisation d'un spéctacle pyrotechnique -Samedi 09 août 2025

Mme Monique TROTIN, Maire de la Commune de Marçon,

Vu la délibération n° 2020/049 du 05/06/2020 relative aux délégations d'attribution du Conseil Municipal au Maire et notamment en matière de marchés publics

Vu la proposition reçue, pour la réalisation d'un spectacle pyrotechnique sur l'espace de loisirs,

Vu l'inscription des crédits au budget primiti 2025 de la commune,

DECIDE

<u>Article n° 1 : L'entreprise SARL Pyro Conept, dont le siège social est situé à Nazelles-Négron - 6 Rue des artisans, Z.I des poujeaux, est retenue pour la réalisation d'un spectacle pyrotechnique le samedi 09 août 2025 sur l'espace de loisirs du Lac des Varennes, ainsi que pour la fourniture d'accessoires lumineux.</u>

Article n° 2 : Le montant total de la dépense s'élève à 4 340€ hors taxes soit 5 208€ toutes taxes comprises, répartis comme suit :

- Spectacle pyrotechnique d'un montant de 4 150€ hors taxes soit 4 980€ toutes taxes comprises
- Fourniture d'accessoires lumineux pour un montant de 190€ hors taxes soit 228€ toutes taxces comprises.

Article n° 3 : Mention de cette décision sera faite au prochain conseil municipal.

Fait à Marçon, le 21/02/2025 Le Maire, Monique TROTIN